



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 08 Juin 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/06/149

Date Convocation 29/05/2026	Le 8 Juin Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.
Date Affichage 29/05/2026	<u>PRESENTS 24</u> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Nathalie BARBOTIN ; Marika ANDRÉ ; Louis DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Sébastien GAUTIER ; Eddy LAURENT ; Christophe DUPONT ; Leslie DOUX ; Benjamin RATOUIT ; Manon PLESSIS ; Alain MOUSNIER ; Cyril TARAUD ; Laure BARAULT ; Valérie VOISIN
Nombre de Conseillers :	<u>PROCURATIONS 3</u> : Christine LE BRIS donne procuration à Vincent ROIRAND ; Maryline SAUVADET donne procuration à Nathalie BARBOTIN ; Gaëlle CHAPUT donne procuration à Alain MOUSNIER
- en exercice	27
- présents	24
- procuration	03
- absents	00
	<u>ABSENTS 0</u>
	<u>SECRETAIRE</u> : Manon PLESSIS

PROJET DE SECHEUR THERMIQUE SUR LA STATION D'EPURATION : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Rapporteur : M. Bernard NOURY

Afin de supprimer les nuisances olfactives estivales et réduire le tonnage de boues évacuées en compostage sur le continent, la commune de l'Île d'Yeu a fait le choix d'installer un sécheur thermique sur le site de la station d'épuration « Les Roses ». Ce projet a été validé lors du conseil municipal du 16 septembre 2025 (délibération DEL/NLB/25/09/174).

Dans le cadre du marché de travaux, l'entreprise notifiée (OTV) a présenté une variante au projet initial qui a été retenue par les élus.

Cet équipement sera implanté dans un nouveau bâtiment, accolé au bâti existant, et sera alimenté par une pompe à chaleur, elle-même alimentée par de l'énergie provenant de panneaux solaires photovoltaïques. Les panneaux solaires seront installés au sol, à l'emplacement actuel de la serre qui sera démolie.

L'étape préliminaire à la réalisation de ces travaux est la demande d'autorisation d'urbanisme.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :

- ♦ **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer toute demande d'autorisation nécessaire à la construction et à l'exploitation de l'équipement.

L'Ile d'Yeu, le 12 Juin 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD

ip

Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
13 juin 2026